



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Lundi 19 février 2024

Service Urbanisme

Domaine de compétence :

3-5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le Lundi Dix Neuf Février deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
12/02/2024

Membres présents : 22 puis 21
(Monsieur Jean-Pierre LAMOUR
quitte la séance à 19 h 40)

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 7

Nombre de votants : 26 puis 25

Affiché le 22/02/2024

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 26 puis 25 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 40)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN

Objet : Dénomination de deux voies

Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Le conseil doit définir deux nouvelles dénominations de voies, dans le cadre du programme national Adressage.

VU le code général des Collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission n°4 «**Équiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer** » en date du 08/02/2024,

Considérant la nécessité que représente un adressage communal homogène avec la base nationale dont la finalisation doit aboutir cette année ;

Considérant que plusieurs voies appellent une dénomination ;

Considérant que cette compétence relève du Conseil Municipal ;

Considérant que dans les débats de la Commission n°4 :

- Pour la Route Départementale 940, sur le tronçon allant du rond-point du Bel-Air jusqu'au Cimetière militaire du Commonwealth (parcelle AL03), la proposition « Avenue des Anglais » a été retenue à la majorité ;
- Pour la voie interne de la résidence « Terrasses de la Baie » , la proposition « Impasse des Voiliers » a été retenue à la majorité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider la dénomination d'Avenue des Anglais , pour le linéaire communal de la RD940 du rond-point du Bel-Air jusqu'au Cimetière militaire du Commonwealth,
- De valider la dénomination d'Impasse des Voiliers pour la voie interne de la résidence « Terrasses de la baie »,
- De donner pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches de transmission aux usagers, aux prestataires et de validation au titre de la base nationale d'adressage.

La délibération est adoptée par 26 voix pour.

Vu pour être affiché le 22 février 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.